

Fiche 1 : Le vieillissement actif, une notion au service de la citoyenneté des aînés

Le vieillissement actif, une notion polysémique et internationale

Le « vieillissement actif » est une expression qui a été inventée par des chercheurs qui s'intéressent à l'avancée en âge à partir des années 1990. Au même moment, le terme est mobilisé par de grandes organisations internationales comme l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou encore par la Commission Européenne. Toutes ces organisations voient le vieillissement démographique (l'augmentation de la part des plus âgés dans une population donnée) comme un défi pour les sociétés futures que ce soit dans le domaine des soins de santé, des pensions, du marché du travail ou encore de la participation des aînés à la société.

Schématiquement, l'OCDE et la Commission Européenne ont plutôt soutenu une définition du vieillissement actif comme le fait de « travailler plus longtemps ». Tandis que l'OMS et l'ONU ont défendu une approche plus transversale, davantage centrée sur la santé, la participation sociale et la citoyenneté.



Le rapport de l'OMS en 2002



Le rapport de l'OCDE en 1998



Année européenne du **vieillissement actif**
et de la **solidarité intergénérationnelle** 2012



En 2012, lors de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, l'Europe a souhaité élargir son approche du « vieillissement actif » au-delà du seul marché du travail. Pour cela, elle reprend une définition donnée en 2002 par l'OMS. En effet, pour l'OMS, le vieillissement actif représente « **le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse** ».¹

¹ OMS, 2002, *Vieillir en restant actif. Cadre d'orientation*, OMS, Genève, p. 12.

Au niveau européen, l'association Ageplatform, qui défend les intérêts des européens de plus de 50 ans auprès des institutions européennes, s'est engagée pour soutenir cette démarche élargie du vieillissement actif. Aujourd'hui, en s'inspirant de cette approche, elle est notamment active, avec d'autres acteurs, dans la mobilisation des acteurs (du local au régional en passant par le national et l'europpéen) en faveur « d'environnements amis des aînés » ou « *age-friendly environments* » : <http://afeinnovnet.eu/>

Bref, il n'existe pas une seule et unique définition du « vieillissement actif », même si on peut distinguer un pôle « emploi des seniors » et un pôle « participation sociale et citoyenneté ». C'est dans ce dernier que l'OMS a décidé d'encourager les « villes amies des aînés ».

Que sont les « villes (et communautés) amies des aînés » ?

Par « villes (et communautés) amies des aînés » ou « VADA », nous comprenons la démarche soutenue à partir de 2007 par l'OMS pour appliquer pratiquement SA vision du « vieillissement actif ». Il faut donc voir que les « villes » (et à partir de 2010, les « communautés », terme générique élargissant les pratiques aux espaces non urbains comme le péri-urbain et les villages) ne sont suggérées que parce qu'elles sont un lieu d'action potentiel pour mettre en œuvre une vision très large du « vieillissement actif ». Ainsi, on parlera de la « démarche » VADA afin de bien comprendre qu'il s'agit avant tout d'un processus dont l'objectif est d'être plus attentif à la qualité de vie des aînés.

De manière synthétique, la démarche « VADA » s'appuie sur :

- Une participation des aînés en termes de consultation (au départ) et d'implication tout au long de la démarche (dans un « comité de pilotage ») ;
- Une approche du vieillissement qui dépasse une approche déficitaire (« le vieillissement qui va mal »), médico-centrée. Pour cela, l'OMS propose 8 domaines d'action à prendre en compte pour comprendre le vieillissement au niveau local ;
- Une approche qui vise à rompre les « silos » de l'action publique.



- Soutien communautaire et services de santé
- Espaces extérieurs et bâtiments
- Transport
- Habitat
- Participation sociale
- Respect et inclusion sociale
- Engagement social et citoyen
- Communication et information

La « marguerite québécoise », ou comment le Québec adopte les 8 domaines suggérés par l'OMS. Source : Équipe de recherche VADA-Québec & Carrefour action municipale et famille. (2013). *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés*. Québec: Secrétariat aux aînés.

Et en Belgique ?

En Belgique, dans les années 2000, la notion est utilisée au niveau fédéral. En s'appuyant sur les injonctions européennes à réformer le marché du travail, le gouvernement utilise le « vieillissement actif » pour justifier des réformes en direction de la prolongation des carrières et de la diminution des sorties anticipées. La notion est alors imposée « d'en haut » et elle se limite au fait de « travailler plus longtemps » à travers la volonté de soutenir « l'emploi des seniors ». C'est la loi sur le « Pacte de solidarité entre les générations » en 2005.



Moulaert T., 2005, *Le pacte de solidarité entre les générations*, Bruxelles, Courrier du CRISP 1906-1907.

En 2012, à l'occasion de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, le gouvernement fédéral s'intéresse à l'ensemble des domaines qui sont concernés par le vieillissement actif. Si « l'emploi des seniors » reste un point important de son agenda, il met aussi en avant d'autres pratiques en matière de santé et de participation sociale. En Région wallonne, les responsables politiques décident de s'inspirer du cadre de l'OMS et lancent un appel en faveur des « Communes, Provinces, Région Amies des aînés » en 2013 et financent 60 projets.

Aujourd'hui, la Région wallonne s'appuie sur une première observation des réalisations dans ces 60 projets et propose à 6 communes pilotes de s'approprier, de manière plus concrète, la démarche VADA à partir des réalités wallonnes.

En Communauté Wallonie-Bruxelles, la Coordination des Associations Seniors (la CAS) a également été sensible aux thèmes de la participation sociale et de la citoyenneté des aînés promus en 2012 aux niveaux européen, fédéral et régional wallon. Si la CAS n'utilise pas directement le « vieillissement actif » en raison de sa réduction au domaine de l'emploi et de la charge d'injonction à l'action qu'il peut contenir, elle revendique « le droit de suivre son rythme, de faire ce qu'on aime et de rester heureux de ce qu'on fait » (CAS, date non mentionnée, *La citoyenneté des adultes âgés*, p.10. <http://www.cas-seniors.be/wp-content/uploads/2016/07/brochure-CAS2.pdf>) .

Pour aller plus loin...



Un dossier de la revue l'Observatoire consacré au vieillissement actif

n° 75 - 2013 - Le vieillissement actif : à quelles conditions ?

Disponible : <http://www.revueobservatoire.be/>



Un dossier de la Revue « Les politiques sociales »

n°1&2 - 2012 - Le vieillissement actif. Regards pluriels

Disponible : <http://www.lespolitiquessociales.org/>

Un document de la Coordination des Associations de Seniors (CAS) sur la Citoyenneté des adultes âgés

Disponible : <http://www.cas-seniors.be/wp-content/uploads/2016/07/brochure-CAS2.pdf>

